

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des Petits Lutins Inc.	Numéro de permis 909002	Date d'inspection Le 16 mai 2023	
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de téléphone (506) 480-0426	
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : g) les registres des présences des membres du personnel.	24(1)(g)	23 mai 2023	
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Visite d'inspection de surveillance impromptue -Ratio est respecté durant la visite -Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : Les registres des présences quotidiennes des enfants, la planification des menus et toute substitution, des dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie, des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont menés chaque mois. -Un registre de présence des membres du personnel doit être instauré au sein de l'établissement, une photo de la méthode utilisée sera envoyée au personnel de livraison de permis -Une programmation délibérément planifiée et documentée est présente quotidiennement -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive -Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux ainsi que pendant des excursions hors du service de garde. -L'environnement de jeu extérieur est maintenu sécuritaire -Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure, sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents -Recommandation a été faite aux directrices de racler la petite roche pour augmenter la surface de protection qui se trouve autour d'une structure de jeu. -Aucun breuvage chaud ne fut trouvé dans l'air de jeu intérieur et extérieur des enfants <p>Observations : Lorsque j'arrive à l'établissement les enfants jouent au ballon chasseur à l'extérieur. Un groupe d'amis sont en discussion dans le parc, d'autres enfants mangent leurs collations. Le second groupe d'enfant arrive de l'école, ils sortent dehors manger leurs collations et font différents jeux.</p>
--

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mai 2023

Date

original signé par
Yvonne Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mai 2023

Date